

MISE A DISPOSITION DE SALLE
(uniquement pour les habitants de Corneilla)

M.....(1)

Adresse

66200 CORNEILLA DEL VERCOL

Tél.....

Sollicite l'autorisation d'utiliser la salle (2)

du stade (location 50 €) (équipée de 50 chaises – 7 tables – 1 congélateur – 1 réfrigérateur – 1 évier)

Instructions de rangement du mobilier à respecter : ranger 1 table ouverte le long du mur (en laissant un espace) et poser les autres tables pliées dessus. Ranger les chaises dans les placards.

La journée de location s'entend par : occupation à partir de 9 h le matin – départ à 2 h du matin impératif.

En aucun cas, la salle ne pourra être occupée la veille même si vous êtes en possession des clés.

des fêtes (location : apéritif 155 € (de 17 h à 22 h) – Repas 390 €)

Le(3) à partir deHeure(s)

A l'occasion de (2) Mariage Baptême Anniversaire Communion

Autre (à préciser)

De (2) Moi-même Mes enfants

 Mes petits-enfants Mes parents

(1) Nom prénom du particulier (2) Cocher la case correspondante (3) Date

Clés n° :
Nom :
Prises le
Rendues le
Observations :

L'intéressé(e) reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'utilisation au verso et s'engage à les respecter

Date : Signature

Toute annulation devra être faite soit en mairie soit par courrier sous peine d'encaissement de la location.

Accordé

Refusé

Observation :

.....
.....

La Responsable,

CONDITIONS D'UTILISATION

- Lors de la réservation de la salle :
 - remise d'un **chèque de caution de 100 €, pour la salle du stade ou de 200 €, pour la salle des fêtes** qui sera restitué qu'après contrôle de l'état des lieux
 - Verser un **chèque pour la location** soit :
 - 50 € pour la salle du stade
 - 390 € pour un repas à la salle des fêtes
 - 155 € pour un apéritif à la salle des fêtes
- En cas de désistement de dernière minute, il sera réclamé le prix de la location de la salle
- **Prendre les clés au Secrétariat de la Mairie le jour précédant l'utilisation avant 18 h (17 h le vendredi) ; Les rendre le lendemain avant 9 heures ou pour le week-end le lundi même heure ;**
- Signaler immédiatement tout incident survenu ainsi que toute dégradation au local ou au matériel au numéro de la **permanence 06 73 28 91 10**;

Tous les chèques doivent être établis à l'ordre du Trésor Public

- **La salle des Fêtes est louée jusqu'à 22 heures. Elle doit être balayée et les tables doivent être rangées propres pour le lendemain à 9 heures**
- **La salle du Stade doit être libérée au plus tard le lendemain à 2 heures et nettoyée pour 9 heures. Une minuterie est installée et l'électricité se coupera automatiquement à 2 h 30**
- Avant de quitter les locaux s'assurer que le chauffage et l'éclairage sont éteints et que les éventuels appareils sonores utilisés sont débranchés ;
- Les ordures doivent être emballées dans des sacs poubelle fermés et jetés dans le conteneur ;
- Il est recommandé aux utilisateurs de fermer les volets et les fenêtres, côté rond point, le soir quand des appareils sonores sont utilisés afin de ne pas gêner le voisinage.

RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Ne pas circuler toute la fin de soirée et la nuit en mobylette ;**
- **Utiliser l'ancienne route 114 au lieu de la rue du Tonkin ;**
- **A partir de minuit ne pas faire du bruit ; En cas de non respect le responsable de la soirée qui a réservé la salle pourra être poursuivi pénalement pour tapage nocturne.**

ATTENTION ! La Mairie décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte dans la salle